



recueil des
actes
administratifs

ANNEE 2008 COMMUNE DE MANDRES LES ROSES
Extrait des décisions et délibérations du Conseil Général

Pierre-jean GRAVELLE
Conseiller Général

SOMMAIRE

SERVICE DES ASSEMBLÉES *Page 3*

AMÉNAGEMENT *Page 9*

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES *Page 11*

SERVICE DES SPORTS ET JEUNESSE *Page 12*

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE *Page 13*

**FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES, RELATIONS
INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES** *Page 16*

DIR DES TRANSPORTS DE LA VOIRIE ET DE L'ASSAINISSEMENT *Page 17*

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECO ET DE L'EMPLOI *Page 18*

DIRECTION DE L'HABITAT ET DES BATIMENTS *Page 19*

DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DU PAYSAGE *Page 20*

POUR INFO *Page 21*

20 mars 2008

1.2.2- Formation des commissions.

5e commission. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Espaces verts – Assainissement – Lutte contre les nuisances et les pollutions Protection des sites – Agriculture

- Mme Brigitte Jeanvoine, *présidente*
- M. Christian Hervy, *vice-président*
- **M. Pierre-Jean GRAVELLE, vice-président**
- M. Alain Blavat
- M. Gilles Delbos
- M. Guy Le Doeuff
- M. Jacques Loison
- M. Jacques Perreux

22 avril 2008

Article unique : **M. Pierre-Jean GRAVELLE**, conseiller général, est désigné pour représenter le Président du Conseil général au sein de la section agriculteurs en difficulté de la commission départementale d'orientation de l'agriculture commune aux départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Désignation des représentants du Conseil général au sein des commissions réglementaires et des organismes extérieurs.

1.1.3 - Commission interdépartementale de répartition du fonds départemental de la taxe professionnelle

D. n° 88-988 du 17 octobre 1998, art. 3 II

7 titulaires :

- M. Pascal SAVOLDELLI
- M. Daniel TOUSSAINT
- M. Pierre COILBAULT
- M. Didier GUÉRIN
- M. Georges NÉRIN
- M. Bruno TRAN
- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**

7 suppléants :

- M. Laurent GARNIER
- M. Maurice OUZOULIAS
- M. Alain BLAVAT
- M. Bernard BOUTBOUL
- M. Jean-Marie BRÉTILLON
- Mme Marie-Carole CIUNTU
- M. Guy LE DOEUFF

1.2.4 - Commission départementale de la coopération intercommunale

CGCT Art. L. 5211-42 *et suivant*, Art. R. 5211-19 *et suivants*

7 titulaires :

- M. Christian FAVIER
- M. Pascal SAVOLDELLI
- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**
- M. Dominique ROBLIN

- M. Alain DESMAREST
- M. Jean-Jacques BRIDEY
- M. Jacques LOISON

[Retour au Sommaire](#)

1.2.13 - Commission départementale consultative des gens du voyage

L. n° 2000-614 du 15 juillet 2000 D. n° 2001-540 du 25 juin 2001

4 titulaires :

- Mme Chantal BOURVIC
- Mme Christine JANODET
- M. Dominique ROBLIN
- M. Bruno TRAN

4 suppléants :

- Mme Évelyne RABARDEL
- M. Alain BLAVAT
- M. Jean-Marie BRÉTILLON
- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**

3.2.3 - Syndicat interdépartemental gestionnaire du parc des sports de Choisy-le-Roi

D. n° 70-15 du 5 janvier 1970, art. 3

6 titulaires :

- M. Daniel DAVISSE
- M. Jacques PERREUX
- Mme Évelyne RABARDEL
- M. Luc CARVOUNAS
- M. Daniel GUÉRIN
- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**

3.3.2 - Commission des villages de vacances Guébriant et Jean-Franco

Délib. n° 90-02SR-51 du 26 mars 1990

Le Président du Conseil général ou son représentant

6 titulaires :

- Mme Chantal BOURVIC
- Mme Brigitte JEANVOINE
- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**
- Mme Danielle MARÉCHAL
- M. Joseph ROSSIGNOL
- M. Jacques MARTIN

COLLEGES : CANTON DE BOISSY-SAINT-LÉGER

Amédée-Dunois

18, rue de Sucs 94470 Boissy-Saint-Léger

Titulaire :

- M. Joseph ROSSIGNOL

suppléant :

- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**

Blaise-Cendrars

avenue du Général-de-Gaulle 94470 Boissy-Saint-Léger

- M. Joseph ROSSIGNOL

- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**

Daniel-Féry

2 rue Charles-Baudelaire 94456 Limeil-Brévannes Cedex

- M. Joseph ROSSIGNOL

- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**

Janusz-Korczak

45, avenue de Valenton 94456 Limeil-Brévannes Cedex

- M. Joseph ROSSIGNOL

- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**

[Retour au Sommaire](#)

COLLEGES : CANTON DE VILLECRESNES

La Guinette

1, rue du Réveillon 94440 Villecresnes

- M. Pierre-Jean GRAVELLE
- Mme Marie-Carole CIUNTU

Georges-Brassens

2, place de la Saussaye 94440 Santeny

- M. Pierre-Jean GRAVELLE
- Mme Marie-Carole CIUNTU

Simone-Veil

12, rue François-Coppée 94520 Mandres-les-Roses

- M. Pierre-Jean GRAVELLE
- M. Joseph ROSSIGNOL

4.3.3 - Maison de retraite intercommunale de Sucy-en-Brie

3 titulaires :

- Mme Marie-Carole CIUNTU
- M. Joseph ROSSIGNOL
- M. Pierre-Jean GRAVELLE

4.5.6 - Hôpital Émile Roux, Limeil-Brévannes (commission de surveillance)

3 titulaires :

- M. Daniel TOUSSAINT
- M. Pierre-Jean GRAVELLE
- M. Christian FOURNIER

5.1.3 - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

D. n° 2006-665 du 7 juin 2006

2 titulaires :

- M. Alain BLAVAT
- M. Pierre-Jean GRAVELLE

5.1.4 - Assemblée générale ordinaire de la Safer (société d'aménagement foncier et établissement rural d'Île-de-France)

D. n° 2000-671 du 10 juillet 2000

1 titulaire :

- M. Pierre-Jean GRAVELLE

5.1.4. bis - Comité technique départemental de la Safer (société d'aménagement foncier et d'équipement rural d'Île-de-France)

D. n° 2000-671 du 10 juillet 2000 Délib. CG n° 02-03-04S-03 du 25 mars 2002

1 titulaire :

- M. Pierre-Jean GRAVELLE

1 suppléant :

- M. Maurice OUZOULIAS

5.1.7 - Commission départementale d'aménagement foncier

Code rural art. L. 121-8

4 titulaires :

- M. Gilles DELBOS
- M. Christian HERVY
- M. Jean-Jacques BRIDEY
- M. Pierre-Jean GRAVELLE

4 suppléants :

- M. Pascal SAVOLDELLI
- Mme Marie KENNEDY
- M. Jean-Pierre MORANCHEL
- M. Jacques LOISON

5.2.1 - Comité de bassin Seine-Normandie

D. n° 2007-980 du 15 mai 2007. Arrêté du 15 mai 2007

1 titulaire :

- M. Jacques PERREUX

1 suppléant :

- M. Pierre-Jean GRAVELLE

5.2.2 - Comité de patronage pour les objectifs « Qualité Marne » au sein du comité de bassin de la Seine-Normandie

Décision du comité de bassin novembre 1976

2 titulaires :

- M. Jacques PERREUX

- M. Pierre-Jean GRAVELLE

5.2.6 - Commission départementale des structures agricoles

D. n° 85-1062 du 4 octobre 1985

2 titulaires :

- M. Laurent GARNIER
- M. Pierre-Jean GRAVELLE

2 suppléants :

- M. Alain BLAVAT
- M. Joseph ROSSIGNOL

5.2.27 - Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de la gestion des eaux du bassin de l'Yerres.

L. n° 92-3 du 3 janvier 1992

A. Interpréfectoral n° 2002-DAI 1 URB024 du 27 mars 2002

A. Interpréfectoral n° 2002-DAI 1 URB025 du 26 juin 2002

Délib. CG n° 02-24-09S-06 du 16 décembre 2002

1 titulaire :

- M. Jacques PERREUX

1 suppléant :

- M. Pierre-Jean GRAVELLE

5.2.29 - Commission régionale du patrimoine et des sites

L. n° 2002-276 du 27 février 2002 D. n° 2004-142 du 12 février 2004

2 titulaires :

- Mme Évelyne RABARDEL
- M. Olivier CAPITANIO

2 suppléants :

- M. Alain BLAVAT
- M. Pierre-Jean GRAVELLE

5.2.30 - Commission d'information auprès de la société anonyme d'études et de réalisations nucléaires SODERN

n° 2001-592 du 5 juillet 2001 AR du 23 avril 2004 Délib. CG n° 05-16-07S-02 du 26 sept. 2005

1 titulaire :

- M. Pierre-Jean GRAVELLE

1 suppléant :

- M. Jacques PERREUX

5.3.18 - Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne

Statuts (assemblée générale) Délib. CG n° 99-540-10S-20 du 22 novembre 1999

Le Président du Conseil général ou son représentant

5 titulaires :

- Mme Marie KENNEDY
- Mme Simonne ABRAHAM-THISSE
- M. Jacques JP MARTIN

- Mme Évelyne RABARDEL
- M. Pierre-Jean GRAVELLE

[Retour au Sommaire](#)

5.5.12 - Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la coulée verte de l'interconnexion des TGV

Délib. CG n° 07-505-04S-17 du 21/05/07

4 titulaires :

- M. Alain BLAVAT
- M. Laurent GARNIER
- M. Daniel TOUSSAINT
- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**

4 suppléants :

- M. Laurent DUTHEIL
- M. Daniel DAVISSE
- M. Joseph ROSSIGNOL
- Mme Marie-Carole CIUNTU

• Composition de la Commission permanente du Conseil général.

Le Conseil général a décidé que la Commission permanente sera composée, avec le président du Conseil général, de quatorze vice-présidents et de vingt-cinq autres membres. Il a ensuite formé la Commission permanente conformément aux dispositions de l'article L. 3122-5 du Code général des collectivités territoriales.

Président du Conseil général M. Christian FAVIER

- 1er vice-président M. Alain DESMAREST
- 2e vice-président M. Christian FOURNIER
- 3e vice-président Mme Évelyne RABARDEL
- 4e vice-président M. Pascal SAVOLDELLI
- 5e vice-président M. Alain BLAVAT
- 6e vice-président Mme Danielle MARÉCHAL
- 7e vice-président M. Jacques PERREUX
- 8e vice-président M. Luc CARVOUNAS
- 9e vice-président M. Laurent GARNIER
- 10e vice-président M. Pierre COILBAULT
- 11e vice-président M. Gilles SAINT-GAL
- 12e vice-président M. Daniel DAVISSE
- 13e vice-président M. Jean-Jacques BRIDEY
- 14e vice-président M. Daniel BREUILLER

AUTRES MEMBRES

- Mme Simonne ABRAHAM-THISSE
- M. Sylvain BERRIOS
- M. Bernard BOUTBOUL
- M. Olivier CAPITANIO
- M. Gilles DELBOS
- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**
- M. Christian HERVY
- Mme Brigitte JEANVOINE
- M. Guy LE DOEUFF
- M. Jacques J.P MARTIN
- Mme Liliane PIERRE
- M. Dominique ROBLIN
- M. Bruno TRAN
- M. Pierre BELL-LLOCH
- Mme Chantal BOURVIC
- M. Jean-Marie BRÉTILLON
- Mme Marie-Carole CIUNTU
- M. François DULUC
- M. Daniel GUÉRIN
- Mme Christine JANODET
- Mme Marie KENNEDY
- M. Jacques LEROY
- M. Georges NÉRIN
- Mme Catherine PROCCACIA
- M. Jean-Michel SEUX

[Retour au Sommaire](#)

1.2.2. – Formation de la commission départementale d'appels d'offres, des jurys de concours et de la commission compétente en matière de délégation de services publics.

Article 1^{er} : La commission départementale d'appel d'offres a été composée, conformément à l'article 22 du Code des marchés publics, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit, selon le procès-verbal qui en a été dressé :

Membres titulaires

- M. Gilles DELBOS
- Mme Liliane PIERRE
- M. Jean-Jacques BRIDEY
- M. Georges NÉRIN
- M. Sylvain BERRIOS

Membres suppléants

- Mme Marie KENNEDY
- Mme Danielle MARÉCHAL
- M. Pierre COILBAULT
- **M. Pierre-Jean GRAVELLE**
- Mme Catherine PROCACCIA

[Retour au Sommaire](#)

2.1.5. — Actualisation du schéma départemental des itinéraires cyclables et définition de 19 itinéraires prioritaires.

Modification du mode d'attribution de la subvention départementale auprès des collectivités en matière d'aménagements cyclables.

Adopte le principe de cofinancement des aménagements d'itinéraires cyclables sur voirie communale ou intercommunale sur la base du tracé du schéma départemental des itinéraires cyclables.

Ils seront financés à hauteur de 40 % de leur coût hors taxes sur les itinéraires prioritaires du SDIC.

Sur les autres axes du SDIC, le taux est porté à 30 % du coût hors taxes, à l'exception des tronçons desservant les collèges, les lycées et les parcs départementaux pour lesquels le taux est maintenu à 40 % du coût hors taxes.

La dépense subventionnable est plafonnée à :

- 40 € HT le mètre linéaire en section courante de voie jalonnée,
- 80 € HT le mètre linéaire en section courante sous la forme de bande cyclable,
- 320 € HT le mètre linéaire en section courante sous la forme de piste cyclable,
- 480 € HT le mètre linéaire en section courante sous forme de voies à dominante piétonne ou situées à l'intérieur d'une « zone 30 » ou d'une « zone de rencontre » (article R. 110-2-II du Code de la route).

La participation financière du Conseil général du Val-de-Marne s'applique également à tous types de stationnements pour vélos sur l'espace public, depuis le simple arceau jusqu'à l'abri couvert, et permettant d'attacher les vélos en deux points ; les dispositifs du type « pince-roue » sont donc exclus.

Ces aménagements sont financés à hauteur de 30 % de leur coût sur les lieux générateurs de déplacements jugés prioritaires avec comme plafond subventionnable 2 300 € hors taxes par place aménagée.

Les collectivités souhaitant déposer une demande de subvention auprès du Département devront inclure dans leur projet un volet de communication faisant la promotion des circulations douces.

Sont subventionnables :

- outre les travaux de voirie inhérents à la conception de l'itinéraire (terrassement, revêtement, etc.), la maîtrise d'œuvre, la signalisation de police, le jalonnement directionnel, les parcs pour les cycles ;
- l'éclairage urbain peut être pris en compte sous réserve qu'il soit lié uniquement à la conception de l'itinéraire cyclable (par exemple retour arrière de lampadaire dédié à une piste cyclable).

Sont exclus : l'entretien et toute dépense de fonctionnement que le maître d'ouvrage doit s'engager à assurer : les aménagements non liés à l'usage de l'équipement de la circulation douce notamment la rénovation de la voirie, le stationnement automobile, les réseaux, les équipements de type bacs à fleurs.

En fonction de la participation des partenaires (Région Île-de-France, Agence des espaces verts) le taux d'aide départementale pourra être abaissé compte tenu d'un taux de financement maximal ne pouvant dépasser 80 % du total de l'opération. »

Article 2 : Les dix-neuf itinéraires cyclables suivants sont définis comme prioritaires :

1. d’Arcueil à Vincennes
2. de Charenton-le-Pont au Perreux-sur-Marne
3. de L’Haÿ-les-Roses à Joinville-le-Pont
4. de Joinville-le-Pont au Plessis-Trévisé
5. de Choisy-le-Roi à Villeneuve-le-Roi
6. de Saint-Maurice à Villeneuve-Saint-Georges
7. du Kremlin-Bicêtre à Rungis
8. de L’Haÿ-les-Roses à Sucy-en-Brie
9. de Maisons-Alfort à Périgny-sur-Yerres
10. de Gentilly à Fresnes
11. du Kremlin-Bicêtre à Fresnes
12. d’Ivry-sur-Seine à Vitry-sur-Seine
13. d’Ivry-sur-Seine à Ablon-sur-Seine
14. d’Alfortville à Villeneuve-St-Georges
15. d’Alfortville à Bry-sur-Marne
16. le Tour de Marne à Joinville-le-Pont et Saint-Maur-des-Fossés
17. de Villeneuve-St-Georges à Sucy
18. de Boissy-St-Léger à La Queue-en-Brie
19. de Sucy-en-Brie à Santeny

[Retour au Sommaire](#)

5 août 2008

08-12-40 - Abondements aux dotations des collèges publics pour l'année 2008.

POUR INFO

Éducation physique et sportive

a) subvention pour la location des gymnases

Sur présentation des factures afférentes à la location des gymnases municipaux, les budgets des collèges suivants pourront être abondés, dans la limite du montant maximum obtenu selon la formule suivante : Nombre de classes x 3,25 (nombre moyen d'heures d'enseignement EPS par classe) x 30 (nombre moyen de semaines de location par an) x 10 € (tarif horaire maximum) divisé par 2 (coefficient pondérateur).

5 août 2008

08-12-40 - Abondements aux dotations des collèges publics pour l'année 2008.

Viabilisation

- collège Simone-Veil à **Mandres-les-Roses** 55 000 €

Divers

- collège Simone-Veil à **Mandres-les-Roses** 12 000 €

Équipement casiers

- collège Simone-Veil à **Mandres-les-Roses** 3 600 €

Collèges Communes Élèves (X) Taux À verser

Simone-Veil **Mandres-les-Roses** 12 X 17, 00€ 204€

22 décembre 2008

08-20-43 - Dotation complémentaire à la dotation de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2009.

– collège Simone-Veil à **Mandres-les-Roses**.....
3 920€

08-20-75 - Subvention d'installation et de fonctionnement aux 35 collèges accueillant un enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH) pour l'année scolaire 2007-2008.

COLLÈGES ACCUEILLANT UN ENSEIGNANT RÉFÉRENT À PLEIN TEMPS

Simone-Veil à **Mandres-les-Roses**833,33€

08-06-39 - Subvention de fonctionnement aux associations de parents d'élèves du Val-de-Marne. Année 2007-2008.

Conseil départemental des parents d'élèves du Val de Marne (FCPE) 18 415,26€

Union départementale du Val-de-Marne (PEEP) 5 254,74€

08-06-18 - Subventions de fonctionnement et aides aux activités spécifiques aux 11 missions locales du Val-de-Marne au titre de l'année 2008 et établissement d'avenants aux contrats 2007-2009.

Mission Locale du Plateau Briard..... 14 592€

[Retour au Sommaire](#)

SERVICE DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

5 aout 2008

08-12-52 – Dotation aux communes pour l’attribution de subventions de fonctionnement des associations sportives locales en 2008

Commune	Nb d’habitants	Subvention
Mandres-les-Roses	<i>4 117</i>	1 440,95 €

20 novembre 2008

08-18-01 - Subventions pour l'organisation de manifestations exceptionnelles dans le domaine sportif. 5e série 2008.

Football club Périgny-Mandres **Mandres-les-Roses** Tournois de fin de saison du 8 au 15 juin 2008 à **Mandres-les-Roses**500 €

[Retour au Sommaire](#)

7 janvier 2008

Tarifs journaliers hébergement et dépendance de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Verdi, Zac de la ferme de Monsieur, rue de la Croix-Rouge à Mandres-les-Roses.

Article 1er : la tarification journalière applicable au 1er janvier 2008 à l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Verdi Zac de la ferme de Monsieur, rue de la Croix-Rouge à **Mandres-les-Roses** (94520) habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, est fixée de la manière suivante :

a) Hébergement permanent :

- Personnes de plus de 60 ans : 59,78 €
- Personnes handicapées de plus de 60 ans : 93,44 €

b) Dépendance :

- Personnes âgées et adultes handicapés de plus de 60 ans
 - GIR 1-2 22,76 €
 - GIR 3-4 14,44 €
 - GIR 5-6 6,13 €

c) Hébergement et dépendance pour les résidents handicapés de moins de 60 ans : 109,18 €

d) Hébergement pour les résidents âgés de moins de 60 ans : 75,52 €

e) Les tarifs hébergement de l'accueil de jour sont fixés comme suit :

- Journée ½ journée
- Hébergement 29,89 € 14,95 €
- Hébergement – 60 ans 37,76 € 18,88 €

f) Les tarifs dépendance de l'accueil de jour sont fixés comme suit :

Journée ½ journée

- GIR 1-2 11,38 € 5,69 €
- GIR 3-4 7,22 € 3,61 €
- GIR 5-6 3,07 € 1,53 €

7 janvier 2008

Tarifs journaliers dépendance de la résidence Normandy Cottage, 7, rue du Docteur-Schweitzer à Mandres-les-Roses.

Article 1er : La tarification journalière applicable à la dépendance au 1er janvier 2008 pour la résidence Normandy Cottage, 7, rue du Docteur-Schweitzer à **Mandres-les-Roses** (94450) est fixée de la manière suivante :

Hébergement permanent et temporaire :

- GIR 1-2 17,49 €
- GIR 3-4 11,10 €
- GIR 5-6 4,71 €

Accueil de jour :

- GIR 1-2 13,40 €
- GIR 3-4 8,50 €
- GIR 5-6 3,61 €

Ces tarifs incluent la TVA au taux de 5,5 %.

5 février 2008

Versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) non habilités à l'aide sociale sur la base d'une convention.

Normandy Cottage 6, rue du Général-Leclerc **Mandres-les-Roses**68 200 €

Versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) habilités à l'aide sociale.

MDR De La Résidence Verdi 2, rue de la Croix-Rouge - **Mandres-les-Roses**138 005 €

20 août 2008

Prix de journée applicable au foyer de vie Paul-Notelle de l'association APOGEI 94, 17, place des Déportés à Brie-Comte-Robert., établissement annexe des résidences de Rosebrie, 24, avenue Georges-Pompidou à Mandres-les-Roses.

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2008, les recettes et les dépenses prévisionnelles du foyer de vie Paul-Notelle de l'association APOGEI 94 annexe des résidences de Rosebrie de **Mandres-les-Roses**, situé à Brie-Comte-Robert (77170) – 17, place des Déportés, sont autorisées comme suit :

Groupes fonctionnels

- Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante99 520,00€
- Groupe II - Dépenses afférentes au Dépenses personnel449 250,00€
- Groupe III - Dépenses afférentes à la structure101 810,00€
- Total650 580,00€
- Groupe I - Produits de la tarification620 630,00€

Recettes Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation9 950,00€

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables0,00€

Total630 580,00€

Les recettes et dépenses autorisées tiennent compte du report de résultat suivant :

- reprise d'excédent :20 000,00€

Article 2 : Le prix de journée applicable au 1er septembre 2008 au foyer de vie Paul-Notelle de l'association APOGEI 94, annexe des résidences de Rosebrie de **Mandres-les-Roses**, situé à Brie-Comte-Robert (77170) – 17, place des Déportés, est fixé à 133,44 €. Conformément à l'article R. 314-35 du Code de l'action sociale et des familles, il prend en compte les produits encaissés et à encaisser, entre le 1er janvier 2008 et la date d'effet du tarif, dans les conditions de l'exercice précédent.

Prix de journée applicable aux résidences de Rosebrie de l'association APOGEI 94, 24, avenue Georges-Pompidou à Mandres-les-Roses.

[Retour au Sommaire](#)

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2008, les recettes et les dépenses prévisionnelles des résidences de Rosebrie de l'association APOGEI 94, situées à **Mandres-les-Roses** (94520) – 24, avenue Georges-Pompidou, sont autorisées comme suit :

Groupes fonctionnels

• Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	525 348,00€
• Groupe II - Dépenses afférentes au personnel Dépenses	2 490 475,00€
• Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	504 016,00€
Total	3 519 839,00€
• Groupe I - Produits de la tarification	3 342 839,00€
Recettes Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	87 500,00€
Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	0,00€
Total	3 430 339,00€

Les recettes et dépenses autorisées tiennent compte du report de résultat suivant :

- reprise d'excédent :89 500,00€
-

22 décembre 2008

Versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) non habilités à l'aide sociale sur la base d'une convention.

EHPAD Normandy Cottage 6, rue du Général-Leclerc 94520 **Mandres-les-Roses**103 800 €

22 décembre 2008

Versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) habilités à l'aide sociale.

Article 1er : Le versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie relatif à l'année 2008 est attribué aux établissements comme suit :

EHPAD La Résidence Verdi 2, rue de la Croix-Rouge 94520 **Mandres-les-Roses**131 400 €

[Retour au Sommaire](#)

FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES, RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES

7 juillet 2008

Mission locale du Plateau briard

2008-7 – 1.13.13. — Composition du comité d'hygiène et de sécurité. Détermination du nombre de représentants titulaires du personnel.

Mission locale du Plateau briard

— M. Joseph Rossignol est désigné pour représenter le Département à la Mission locale du Plateau briard (Boissy-Saint-Léger - **Mandres-les-Roses** - Marolles-en-Brie -Noiseau - Ormesson-sur-Marne - Périgny-sur-Yerres - Santeny - Sucy-en-Brie – Villecresnes).

5 septembre 2008

08-13-87 - Dotation départementale aux communes pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations locales – exercice 2008.

Répartition de la dotation départementale de fonctionnement destinée aux associations à caractère local - Exercice 2008

Communes.....	Nombre d'habitants	Dotations
Mandres-les-Roses	4 117	2 634,88€

20 octobre 2008

08-16-05 - Dotation départementale globale d'investissement - Exercice 2008.

DOTATION DÉPARTEMENTALE GLOBALE D'INVESTISSEMENT

Communes.....	Revenus/hab....	Potentiel Fiscal/hab.....	Logement social	Total 2008		
Mandres-les-Roses	5 137,19	7 074,10	473,06	12 684,34€

[Retour au Sommaire](#)

21 avril 2008

08-06-45 - Budget 2008 de la direction des transports, de la voirie et des déplacements.

Affectation des autorisations de programmes (AP) généraux, de conservation, de requalification et de rénovation/mise en sécurité des équipements, du réseau routier départemental ainsi que de création de pistes cyclables sur la voirie.

Procède aux nouvelles affectations d'AP sur le chapitre 23, sous-fonction 621, nature 23151.5, pour les opérations suivantes :

RD 53 **Mandres-les-Roses**, rue de Brie x rue Cazeaux AP =400 000 €

5 août 2008

08-12-09 - Subventions départementales pour soutenir les salons d'artisanat d'art au titre de l'année 2008.

CCPB Salon des métiers d'art du Plateau briard2 500 €

22 septembre 2008

08-14-18 - Marchés (suite à un appel d'offres ouvert). Travaux de réfection de la couche de roulement et de la signalisation horizontale :

- lot n° 1 – RD 53 à **Mandres-les-Roses** : entreprise Colas IDF Normandie

20 novembre 2008

08-17-13 – Budget 2008 de la direction des transports, de la voirie et des déplacements.

Affectation des autorisations de programme (AP) globales relatives aux programmes de travaux de conservation, de requalification, de rénovation/mise en sécurité des équipements du réseau routier départemental ainsi que de création de pistes cyclables sur la voirie.

AP affectée à : RD53 **Mandres-les-Roses**, rue de Brie0,080 M€

22 décembre 2008

08-20-90 – Travaux de réfection de la couche de roulement et de la signalisation horizontale, RD53 - Rue de Brie à **Mandres-les-Roses**. Approbation d'un bordereau de prix supplémentaires au marché avec l'entreprise Colas.

[Retour au Sommaire](#)

22 décembre 2008

08-20-62 - Aide départementale dans le cadre du dispositif régional Emplois-Tremplins en Val-de-Marne. Association La Rue (Mandres-les-Roses)

1 poste de directeur du centre culturel sur 6 ans 15 600€

5 décembre 2008

08-19-07 - Aide départementale en faveur de l'agriculture périurbaine (complément de l'aide régionale Primheur). Subvention de 9 410 euros à l'EARL Chevalier et Fils à **Mandres-les-Roses**.

20 novembre 2008

08-17-16 – Action départementale en faveur de l'agriculture périurbaine (complément de l'aide régionale Primheur). Subvention de 16 660 euros à l'EARL Rahem **Mandres-les-Roses**. Soutien financier pour l'action départementale en faveur de l'agriculture périurbaine.

08-17-27 – Action départementale en faveur de l'agriculture périurbaine (complément de l'aide régionale Primheur). Subvention de 6 750 euros à l'EARL Dubois à **Mandres-les-Roses**.

[Retour au Sommaire](#)

22 décembre 2008

Protocole d'accord avec les entreprises Urbaine de Travaux et Montcocol
– Construction du collège Simone-Veil à **Mandres-les-Roses**.

21 juillet 2008

08-11-17 - Conventions relatives au financement de l'accompagnement social lié au logement dans le cadre du Fonds de solidarité habitat (FSH).

LOGEMENTS RELAIS JEUNES

ASSOCIATIONS	Nombre de logements	Montant de la convention
Mission locale du Plateau briard	10	21 342,90 €

[Retour au Sommaire](#)

[Retour au Sommaire](#)

POUR INFO

1.7.7. — Subventions de fonctionnement aux associations à caractère départemental et interdépartemental. Exercice 2008.

Subventions aux associations et organismes départementaux et interdépartementaux pour l'année 2008

Extrait

ANCIENS COMBATTANTS, VICTIMES DE GUERRE ET DIVERS

1.18. Anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	3 200 €
1.19. Association des Français libres	270 €
1.20. Office national des anciens combattants et victimes de guerre	47 500 €
1.22. UNC - UNCAFN	1 760 €
1.24. Femmes FNACA 94.....	500 €

TRANSPORTS, CIRCULATION

2.1. La Prévention routière Comité départemental du Val-de-Marne	24 500 €
2.2. La Prévention routière - Actions en direction des collégiens.....	22 900 €

LOGEMENT

2.8. ADIL 94 – Numéro vert – Prévention des expulsions	47 150 €
2.9. CODAL-PACT du Val-de-Marne	117 000 €
2.10. CODAL-PACT du Val-de-Marne Agence immobilière à vocation sociale (AIVS...)	120 000 €
2.11. CODAL-PACT – AIVS action en faveur des jeunes majeurs	18 160 €

AMÉNAGEMENT, INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

2.17. S.O.S. Collectivités.....	3 964 €
2.22. Association développement économique et social en Afrique francophone	1 500 €
2.32. Papa-Charlie.....	40 000 €
2.47. ADIL 94 - Accompagnement d'initiatives locales génératrices d'emplois.....	50 000 €
2.48. Comité de développement (CODEV)	75 000 €
2.49. Association Seine amont développement	100 000 €
2.50. Association des collectivités de l'Est parisien (ACTEP 93/94)	65 000 €

ACTIONS SOCIALES GÉNÉRALES

3.23. Union départementale des associations familiales (UDAF).....	81 840 €
--------------------------------------------------------------------	----------

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

3.50. Université Inter-Âges	15 000 €
3.60. Alzheimer Val-de-Marne.....	1 240 €

SANTÉ

3.111. AIDES 94.....	30 000 €
3.118. Trait d'Union 94	9 147 €
3.127. SOS Mucoviscidose	700 €
3.130. Comité départemental de la Ligue contre le cancer	1 500 €
3.138. Vaincre la Mucoviscidose	700 €
3.143. Centre de réception et régulation des appels médicaux d'urgence du Val-de-Marne (CRRA) ou Centre 15	198 000 €

[Retour au Sommaire](#)